

REPUBLIQUE DU BURUNDI



CABINET DU PRESIDENT

DECRET N° 100/ 023 DU 15 FEVRIER 2023 PORTANT NOMINATION DES CADRES DU CENTRE DE PROMOTION DES DROITS DE LA PERSONNE HUMAINE ET DE PREVENTION DU GENOCIDE

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu la Loi n° 1/09 du 17 mars 2005 portant Distinction des Fonctions Politiques des Fonctions Techniques ;

Vu la Loi n° 1/09 du 13 novembre 2020 portant Modification de la Loi n° 1/08 du 28 avril 2011 portant Organisation Générale de l'Administration Publique ;

Vu le Décret 100/081 du 13 juillet 1989 portant Création du Centre de Promotion des Droits de la Personne Humaine et de Prévention du Génocide ;

Vu le Décret n°100/007 du 28 juin 2020 portant Révision du Décret n°100/037 du 19 avril 2018 portant Structure, Fonctionnement et Missions du Gouvernement de la République du Burundi ;

Vu le Décret n°100/084 du 12 octobre 2020 portant Missions, Organisation et Fonctionnement du Ministère de la Solidarité Nationale, des Affaires Sociales, des Droits de la Personne Humaine et du Genre ;

Sur proposition du Ministre de la Solidarité Nationale, des Affaires Sociales, des Droits de la Personne Humaine et du Genre ;

DECRETE :

Article 1 : Est nommé Directeur du Centre de Promotion des Droits de la Personne Humaine et de Prévention du Génocide « CPDHPG » :

Monsieur Elie BASHINGWA.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Elie Bashingwa', followed by a small mark resembling a stylized 'B' or 'X'.

Article 2 : Est nommée Directeur du Centre de Promotion des Droits de la Personne Humaine et de Prévention du Génocide « CPDHPG » :

Madame Excellente NGARUKIRA.

Article 3 : Toutes dispositions antérieures contraires au présent décret sont abrogées.

Article 4 : Le Ministre de la Solidarité Nationale, des Affaires Sociales, des Droits de la Personne Humaine et du Genre est chargé de l'exécution du présent décret qui entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Gitega, le 15 février 2023

Evariste NDAYISHIMIYE.-

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

LE PREMIER MINISTRE,



Gervais NDIRAKOBUCA
Lieutenant Général de Police.

LE MINISTRE DE LA SOLIDARITE NATIONALE,
DES AFFAIRES SOCIALES, DES DROITS DE LA
PERSONNE HUMAINE ET DU GENRE,



Hon. Imelde SABUSHIMIYE.